



**Réunion de restitution des résultats de l'étude de besoin de sensibilisation
pour la prévention des accidents par mines antipersonnel dans les régions Est
et Ouest de l'Algérie
Alger le 28 septembre 2008**

**Allocution de M. Steven Ursino
Représentant Résident a.i du PNUD**

Excellences
Distingués invités
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je vous remercie pour avoir répondu à notre invitation, c'est un grand plaisir pour moi de participer à cette réunion de restitution de l'étude de besoin de sensibilisation pour la prévention des accidents par mines antipersonnel dans les régions Est et Ouest de l'Algérie.

Mes pensées vont en ce moment à notre ami Steven Olejas, conseiller technique du projet, décédé lui et nombreux de nos collègues lors du tragique attentat du 11 décembre qui a frappé la Maison des Nations Unies. Je salue leurs mémoires.

Permettez-moi de rappeler que l'organisation des Nations Unies est pleinement impliquée dans la lutte contre les mines antipersonnel, sa première action remonte à 1989 en Afghanistan où le premier plan d'action fut lancé. Aujourd'hui un nombre important de pays bénéficient de l'assistance de l'organisation.

L'Algérie a ratifié le 09 octobre 2001 (et entré en vigueur le 1^{er} avril 2002) la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, l'implication de l'organisation des Nations Unies dans cette lutte anti-mines se traduit en Algérie, par une modeste contribution à l'effort national pour la mise en œuvre de cette convention. Le PNUD appuiera le Gouvernement algérien pour le respect de son engagement vis à vis de la convention et de l'échéancier d'avril 2012.

Ainsi un projet intitulé « Appui des Nations Unies à l'Algérie en matière d'action anti-mines » a été conjointement mis en œuvre avec le Comité interministériel de suivi de l'application de la Convention d'Ottawa. Je tiens à remercier le Colonel Gherabi, Directeur National de ce projet, pour sa collaboration, mes remerciements vont aussi aux autorités du Royaume de Belgique et du Canada pour leur confiance et leur partenariat dans ce projet.



Selon les estimations, il existe plus de trois millions de mines antipersonnel contaminant ainsi une superficie de près de 5700 km², il est donc clair que le problème des mines antipersonnel représente une menace sérieuse pour la sécurité de beaucoup de communautés algérienne et une entrave au développement socioéconomique des régions affectées.

L'objet de notre rencontre aujourd'hui est la prévention des risques et du danger des mines antipersonnel. La première synthèse relative à l'étude de besoin de sensibilisation sera présentée aujourd'hui par Handicap International, sur la base de ses résultats, un programme de sensibilisation et d'éducation aux risques des mines sera tracé et mis en œuvre.

Je vous rappelle que le PNUD sera à vos côtés et vous appuiera dans la mise en œuvre des recommandations qui seront issues de cette Etude.

Cette opportunité sera également pour nous l'occasion pour la signature d'un contrat, portant sur une étude socioéconomique sur les mines en Algérie, avec le Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle d'Oran, ici présents avec nous

Mes remerciements vont au Gouvernement algérien à travers les membres du Comité Interministériel pour leur collaboration continue avec le Programme des Nations Unies pour le Développement. Ce dernier poursuivra et renforcera son soutien à l'Algérie dans le domaine de la lutte anti-mines ainsi que dans les autres domaines de coopération.

Merci